

Hauts-de-France, Nord  
Frelinghien  
Ferme de la Hutte  
4505 rue de Quesnoy

## **casemates et observatoire casematé (ferme de la Hutte)**

### **Références du dossier**

Numéro de dossier : IA59005063

Date de l'enquête initiale : 2016

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale

Degré d'étude : étudié

### **Désignation**

Dénomination : casemate, poste d'observation

Précision sur la dénomination : observatoire casematé

Appellation : ferme de la Hutte, blockhaus

Parties constituantes non étudiées : ferme

### **Compléments de localisation**

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales : 2014, OB, 189, 190 ; 1833, B, 318. Corps principal de la ferme

### **Historique**

Cet observatoire fait partie d'un ensemble de 3 casemates établies par les allemands, à une date inconnue. Il a été édifié dans le colombier de la ferme de la Hutte, comme le montre la photographie aérienne britannique du 6 mars 1918. Deux autres casemates encadrent cet observatoire, au nord-est et au sud-est. Déjà identifié en 1922 comme vestiges de guerre, il est le seul édifice régional parmi un dizaine de sites sélectionnés, à avoir bénéficié d'une inscription au titre des Monuments Historiques dès 1922.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

### **Description**

L'observatoire est une tour casematée, de section rectangulaire, de 3,25 m sur 3,44 m pour une hauteur de 10,23 m, selon les relevés de l'architecte des Monuments Historiques en juin 1921. Sa face nord-ouest est couverte des briques du colombier (disparu), dans lequel elle a été érigé. Une photographie aérienne de 1918 en laisse deviner les dimensions : environs 12 m. sur 12. La différence de section entre les deux tours explique la présence de fers en saillie sur les 3 autres faces. Ces fers, s'appuyant sur les parois intérieures du colombier, ont permis la fixation du coffrage de l'observatoire, aux dimensions bien inférieures. L'accès à la tour casematée n'ayant pas été possible, on ne peut qu'estimer son organisation interne. La face sud-est, opposée au front, comporte 4 ouvertures : une entrée, une baie à mi-hauteur, curieusement munie de barreaux et deux portes superposées aux derniers niveaux. Celles-ci débouchaient sur un plancher comme en témoignent encore des fers en I sous leurs seuils. L'accès à ces étages devait s'effectuer au moyen d'une échelle de meunier. Le vantail métallique de la porte du dernier niveau est toujours en place. La face nord-est est aveugle. La face sud-ouest comporte une embrasure d'observation au 3/4 de sa hauteur. Ces embrasures d'observation sur ses faces nord-ouest et sud-ouest sont respectivement à 3 et 4 kilomètres des lignes britanniques. L'ensemble est en bon état. A une dizaine de mètres au nord-est, se trouve une deuxième casemate construite, comme en témoignent les empreintes de briques, sous le couvert de l'aile nord de la ferme de la Hutte. Couverte d'un toit en terrasse, elle ne semble disposer que d'une ouverture biaise sur son élévation nord-est. Enfin, au sud-est une troisième construction est aujourd'hui peu visible.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : terrasse, toit à longs pans

## Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté

## Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre

Éléments remarquables : tour d'observation

Protections : classé MH, 1922/01/27

Statut de la propriété : propriété privée

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**  
**Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre** (AD nord ; 10 R 618)  
AD Nord : 10 R 618

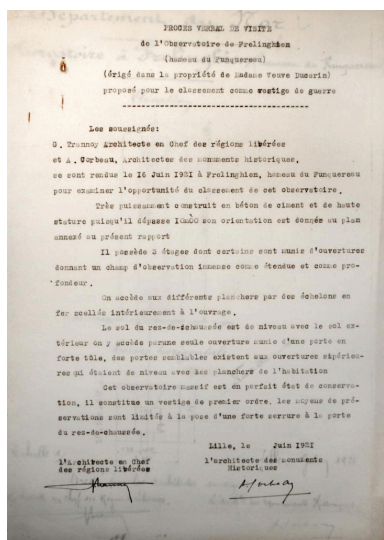
### Documents figurés

- **Photographie aérienne du 06/03/1918** (Imperial War Museum, Londres ; 30229).

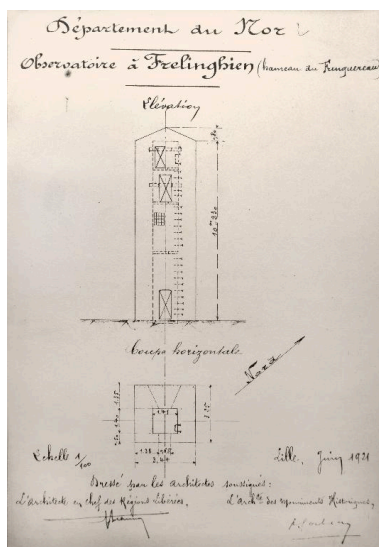
## Liens web

- Dossier de classement au titre Monuments Historiques : [http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_1=REF&VALUE\\_1=PA00107533](http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA00107533)

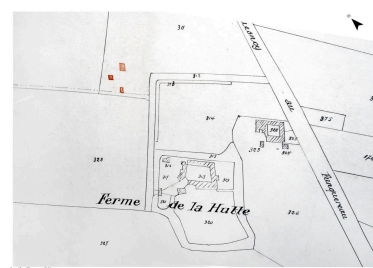
## Illustrations



Procès verbal de juin 1921 suite à la proposition de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.  
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)  
IVR32\_20185900235NUCA



Plan et élévation de l'observatoire de Frelinghien de juin 1921 suite à la proposition de classement comme vestige de guerre.  
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)  
IVR32\_20185901437NUCA



Positions des édifices sur fac-similé du cadastre de 1833 (section B) joint à la proposition de classement, en juin 1921, de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.  
Phot. Ramette Jean-Marc (reproduction)  
IVR32\_20185900236NUCA



Ferme de la Hutte une photographies aérienne britannique du 6 mars 1918. Le colombier masque encore l'observatoire.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901515NUCA



Ferme de la hutte sur une photographie aérienne de 2014. La colombier a disparu dévoilant l'observatoire casematé.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175901516NUCA



Vue de trois-quarts vers l'est de l'observatoire casematé (A). On remarque l'empreinte des ouvertures de l'ancien colombier ainsi que l'embrasure d'observation au sommet.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20165901024NUCA



Vue de trois-quarts vers l'ouest de l'observatoire casematé (A). On note la présence de trois portes et d'une baie dotée d'une grille  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20165901022NUCA



Vue de trois-quarts vers le nord-est de l'observatoire casematé (A). On note la présence d'une embrasure au sommet, orientée vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20165901023NUCA



Casemate B, vue de trois-quarts vers 3 sud-est  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20165901019NUCA



Casemate B, vers le sud-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette

IVR32\_20165901020NUCA

## **Dossiers liés**

### **Dossiers de synthèse :**

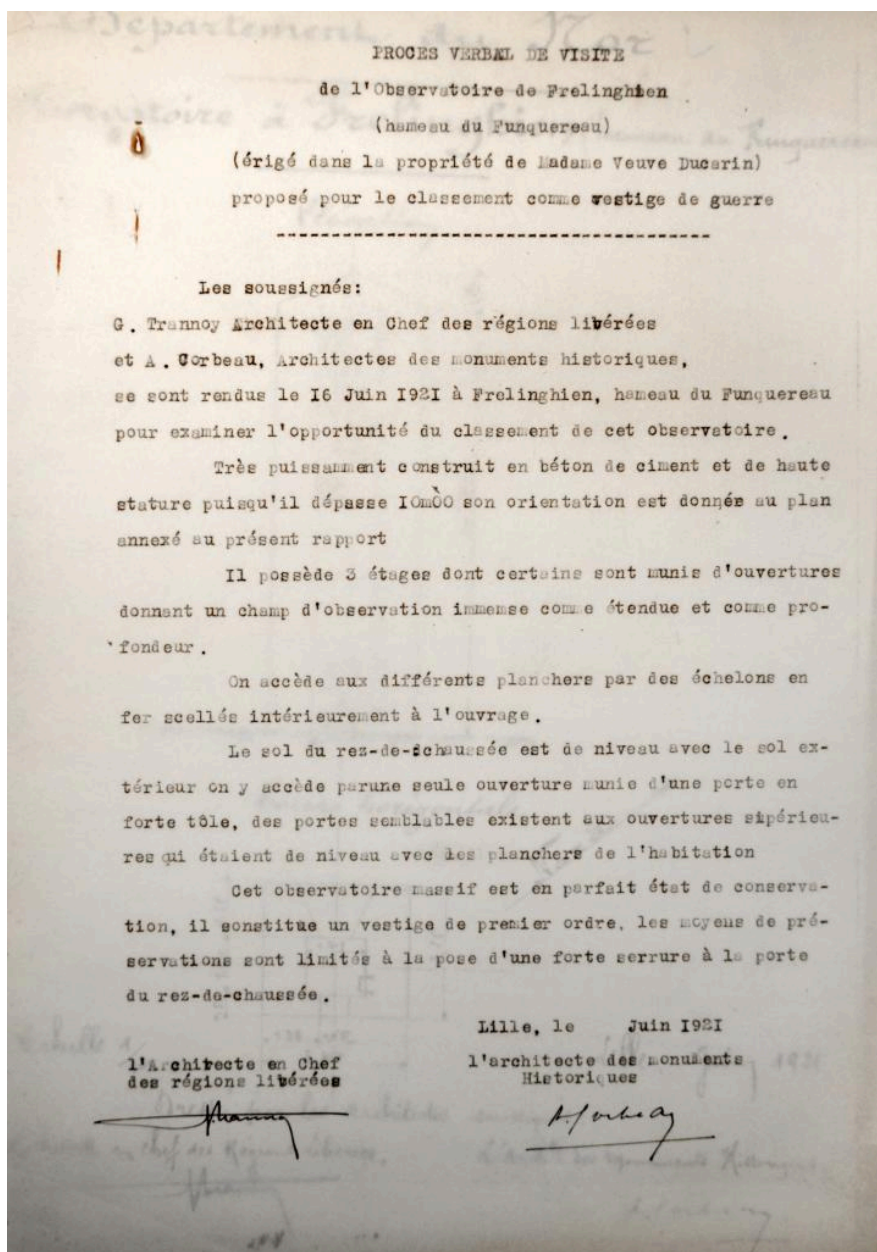
Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation  
(IA59005044)

### **Oeuvre(s) contenue(s) :**

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général





Procès verbal de juin 1921 suite à la proposition de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

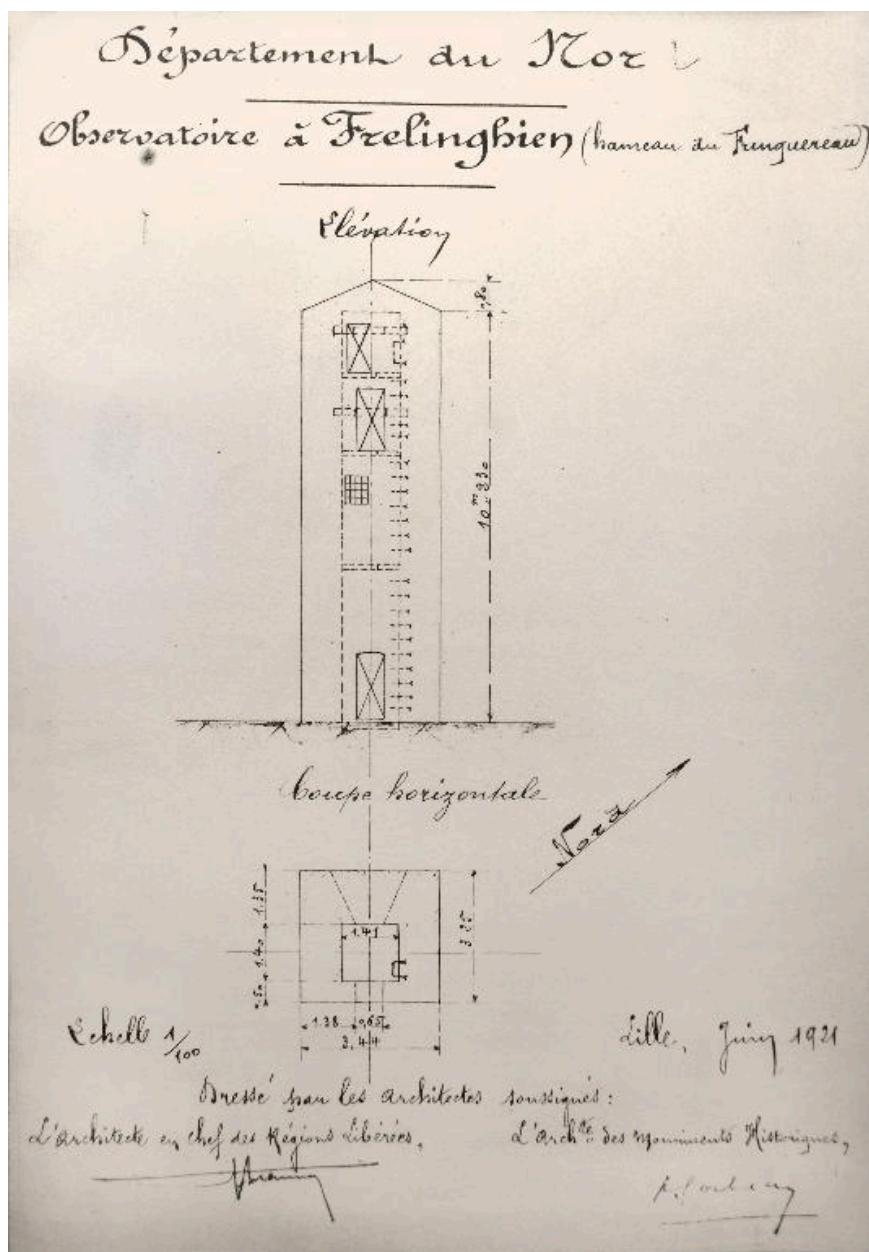
Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**  
**Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre** (AD nord ; 10 R 618)  
AD Nord : 10 R 618

IVR32\_20185900235NUCA

Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan et élévation de l'observatoire de Frelinghien de juin 1921 suite à la proposition de classement comme vestige de guerre.

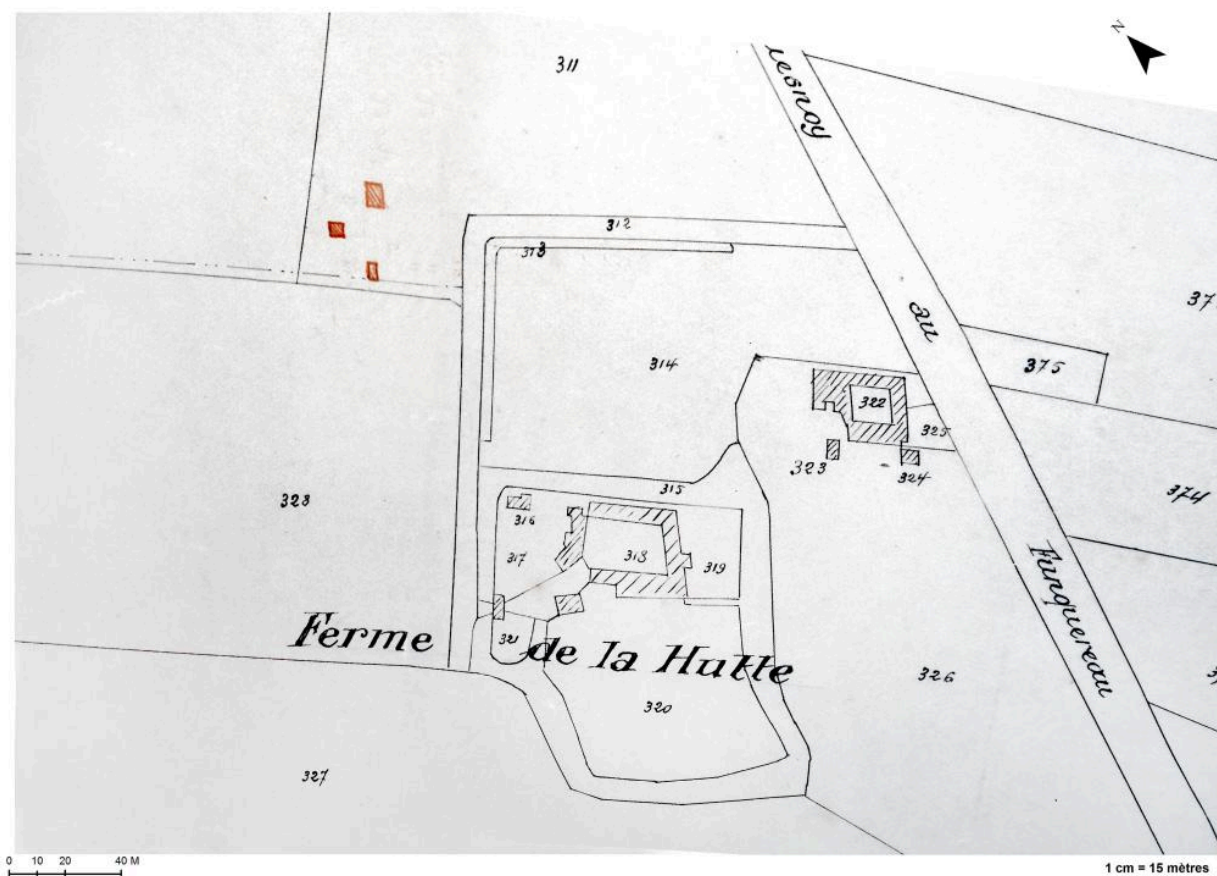
Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**  
**Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre** (AD nord ; 10 R 618)  
AD Nord : 10 R 618

IVR32\_20185901437NUCA

Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Positions des édifices sur fac-similé du cadastre de 1833 (section B) joint à la proposition de classement, en juin 1921, de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.**  
**Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre** (AD nord ; 10 R 618)  
AD Nord : 10 R 618

IVR32\_20185900236NUCA

Auteur de l'illustration : Ramette Jean-Marc (reproduction)

(c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Ferme de la Hutte une photographies aérienne britannique du 6 mars 1918. Le colombier masque encore l'observatoire.

IVR32\_20175901515NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Imperial War Museum, London, United-Kingdom  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Ferme de la hutte sur une photographie aérienne de 2014. La colombier a disparu dévoilant l'observatoire casematé.

IVR32\_20175901516NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) IGN

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de trois-quarts vers l'est de l'observatoire casematé (A). On remarque l'empreinte des ouvertures de l'ancien colombier ainsi que l'embrasure d'observation au sommet.

IVR32\_20165901024NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue de trois-quarts vers l'ouest de l'observatoire casematé (A). On note la présence de trois portes et d'une baie dotée d'une grille

IVR32\_20165901022NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de trois-quarts vers le nord-est de l'observatoire casematé (A). On note la présence d'une embrasure au sommet, orientée vers l'ouest

IVR32\_20165901023NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Casemate B, vue de trois-quarts vers 3 sud-est

IVR32\_20165901019NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate B, vers le sud-ouest

IVR32\_20165901020NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation